

La Cour supérieure refuse d'autoriser un recours collectif contre un géant des meubles et électroménagers

1 décembre 2011

Le 23 septembre 2011, l'honorable Louis-Paul Cullen de la Cour supérieure a rendu un jugement rejetant une requête en autorisation d'exercer un recours collectif intentée par M. Kerfalla Toure (ci-après « Toure ») contre Brault et Martineau (ci-après « B & M »).